



## Confiscation de portable au college

Par **bize59\_old**, le **29/03/2010 à 20:05**

Bonjour, rnmon fils , qui est au college , s'est fait confisquer son telephone portable . je sais que ce n'est pas tres grave mais moi je continue à payer son forfait . je voudrais juste svp avoir un ou des textes de lois qui me precise combien de temps le college peut le garder ! je pensais que le telephone devait lui etre rendu le soir meme hors j'ai du prendre rdv avec le principal et il n'est pas sur de pouvoir me voir demain ! peut etre apres les vacances scolaires !son telephone aurait soit disant sonne pendant un cours alors que je suis certaine qu'il etait en silencieux ! je sais que c'est un tres petit prob par rapport à tout ce que je peux lire sur votre site mais merci d'avance si vous pouvais me repondre !

Par **Tisuisse**, le **04/04/2010 à 09:27**

Bonjour,rnrnQui vous empêche de vous rendre directement au collège, de rencontrer le prof. principal de votre fils ou son proviseur. Cela vous permettrait d'en savoir un peu plus.rnrnA mon avis, un portable au collège n'est pas une priorité pour suivre un cours, non ? mais ce n'est que mon avis, bien entendu.